Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 022-212203236-20251128-2025_01_CCAS-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
22 - CÔTES-D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	8
• votants	9
• absents	3
• exclus	

De la commune SAINT-PÔTAN

Séance du 05 novembre 2025 à 19 heures 00

Date de convocation : 29 octobre 2025

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet
FESTVITES 2025 POUR LES PERSONNES DE 70 ANS ET PLUS

Mme DIBONET Typhaine

Étaient présents :
DIBONET Typhaine : Présidente, CARFANTAN Marie-Hélène, LEMONNIER Anne-Sophie, LEMASSON Serge, HINGANT Marie-France, DAGORNE Fiona, TOUBLANC Nathalie, DURAND Delphine

Absent(s) excusé(s): LECUYER Arnaud (pouvoir à DIBONET Typhaine), GUILLAUME-FAVREL Merwan, ORY Gérard

Secrétaire de séance :

Mme LEMONNIER Anne-Sophie

Mme la Présidente rappelle à l'assemblée que l'Auberge du Manoir ayant fermé ses portes en juillet dernier, il convient de décider de l'organisation des festivités 2025 pour les personnes de 70 ans et plus.
Après délibération, les membres du CCAS décident d'organiser un goûter préparé sur place par les membres eux-mêmes avec un après-midi récréatif et de fournir un colis aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer pour raisons de santé. Pour l'après-midi récréatif animé par des prestataires extérieurs, les membres retiennent l'association Joli Talent pour une prestation de 350 € ainsi que le club sportif Garnison de Rennes pour un montant de 200 €.
Pour les personnes accompagnatrices n'ayant pas 70 ans et plus, une participation de 15 € sera demandée.

Pour copie conforme
Typhaine DIBONET

La secrétaire de séance

Anne-Sophie LEMONNIER

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 022-212203236-20251128-2025_01_CCAS-DE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 21 novembre 2025.

Publié ou notifié le .

Fait en mairie, le 20 novembre 2025

Le Président

